



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #4

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Questions –Réponses de la radio : Lois de Pessah

Vin de *Shviit* (produit de la 7ème année) pour le *Seder*

Question : Peut-on utiliser le soir du seder du vin de la 7ème année alors que l'habitude au seder est de verser des gouttes de vin à l'évocation de chaque plaie ?

Réponse : Certains disent qu'il ne faut pas verser de gouttes de vin de *shviit* car il est interdit de gâcher de ce vin, comme le signale le Rav Kook dans son livre *Shabat Haaretz* (dernier chapitre).

Pourtant dans le livre *Shearim Metzouyanim Bealakha*, on rapporte ce qu'à écrit le Hazon Ich, qu'on peut laisser la peau d'un fruit dans un ustensile jusqu'à ce qu'il ne soit plus comestible et qu'il soit permis de le jeter.

Sur cette base, il écrit que on peut verser du vin de *shviit* dans un verre et le jeter quand il sera devenu mauvais (le Rav Neventzal note qu'il faut étudier cette question car le vin devient mauvais quand on le touche avec les mains)

Jardinière d'enfant dans un gan laïc

Q : Est il permis à une jardinière d'enfants de travailler pendant Pessah dans un endroit où on mange du *hametz* ?

R : C'est autorisé mais elle ne peut pas nourrir les enfants avec du *Hametz*.

Certes, ce n'est pas son *hametz*, ni sa maison ni sa faute mais bien entendu, elle souffre du fait que des juifs mangent du *hametz* à *Pessah*.

Elle doit faire attention à ne pas manger du *hametz* par erreur, car si les sages ont institué l'obligation de vérifier l'absence de *hametz* c'est pour éviter que les gens en mangent par habitude si ils en voient pendant *Pessah*.

Nous craignons qu'en voyant un beau bout de pain, une personne qui est habituée toute l'année à manger du pain, le prenne et le mange.

Il faut donc faire attention qu'en entrant dans le jardin d'enfant, elle mette tout de suite de côté tout le *hametz* qu'elle voit et jeter les restes du repas des enfants dans une poubelle dès la fin du repas.

Cachérisation d'un porte-vaisselle

Q : Comment cachériser le support en plastique sur lequel on dépose la vaisselle propre ?

R : Cet ustensile n'est pas en contact avec le *hametz* puisqu'on y dépose de la vaisselle propre, il suffit donc de le laver.

Néanmoins, il y a parfois des enfants énervés qui dans leur colère jettent des aliments dans toutes les directions et si il y a un doute que du *hametz* bouillant ait touché cet ustensile, il faut verser de l'eau bouillante dessus pour le cachériser.

Cachérisation d'un dentier

Q : Comment cachériser un dentier ?

R : Il faut le nettoyer scrupuleusement que ce soit un dentier qu'on peut retirer ou un dentier qui reste dans la bouche.

Il est interdit de manger du *hametz* chaud 24 heures avant le début de l'interdiction de consommation du *hametz*.

Il est bien entendu impossible de cachériser un dentier dans la bouche et même si on peut le sortir, l'eau bouillante peut l'abimer.

De plus, on considère que l'utilisation du dentier est de manière générale en température de *kli cheni* et non pas brûlante. Nul n'est besoin de jeter dans l'eau chaude pour cachériser des produits défectueux.

Tremper une poêle de Pessah dans un *mikvé* où on trempe des ustensiles de l'année

Q : J'ai acheté une poêle pour *Pessah* et je veux la tremper dans un *mikvé*, y a-t-il un problème de la tremper dans un *mikvé* dans lequel on trempe des ustensiles *hametz* ?

R : Il n'y a aucun problème car on trempe dans un *mikvé* en général des ustensiles neufs et celui qui trempe de la vaisselle pour l'utiliser pour du *hametz* le fait avant de l'utiliser et même si la personne l'a déjà utilisé, elle le trempera après l'avoir bien nettoyé.

Ouvre-bouteille pour Pessah

Q : Est-ce qu'un ouvre-bouteille doit être *catcher* pour *Pessah* ?

R : Non, ce n'est pas nécessaire, l'ouvre bouteille ne devient jamais *hametz* sauf si il a été lavé à l'eau bouillante dans un évier *hametz*, ce qui est assez improbable.

Même dans ce cas, au moment de l'ouverture de la bouteille, il est propre et froid et donc un ouvre-bouteille *hametz* ne rend pas la consommation du vin ouvert avec cet ouvre bouteille interdite.

Néanmoins, les juifs ont pris l'habitude d'acheter de la vaisselle neuve pour *Pessah* ou de tout cachériser.

Fumer à Pessah

Q : Existe-t-il un risque de *hametz* dans les cigarettes ?

R : Il y a lieu de craindre qu'il y ait du *hametz* dans trois choses :

-la colle dont certaines sont faites à partir de *hametz*

-le papier, il y a parfois de l'amidon, qui est fabriqué à partir de blé

-le tabac, qui est parfois trempé dans des parfums faits à partir d'alcool de blé.

Pour ces trois raisons, certains interdisent de fumer à *Pessah*

Néanmoins, la majorité des décisionnaires autorisent de fumer car tous ces produits servant à la fabrication des cigarettes ne sont plus comestibles même par un chien et de toute façon, on ne les mange pas, on les brûle et on les respire.

Mais il est bon de savoir que la majorité des décisionnaires interdisent de fumer le jour de *Yom Tov* car l'autorisation de faire du feu n'est permise que pour ce qui est bon pour le corps.

Dans le passé, quand la cigarette a été inventée, les décisionnaires avaient autorisé de fumer pensant que ceux qui ne fumaient pas c'était uniquement par manque de moyens. De plus, les médecins de l'époque pensaient que c'était bon pour la digestion et pour la santé. De nos jours, les médecins disent le contraire et chaque année, dix mille personnes meurent en Israël des conséquences du tabagisme, soit soixante fois plus que dans tous les attentats et les guerres depuis la création de l'Etat.

C'est pour cette raison que nos maîtres ont interdit de fumer pas seulement *Yom Tov*, pas seulement *Pessah* mais toute l'année.

Petit à petit, dieu soit loué, il y a de moins en moins de gens qui fument.

Le quinoa

Q : Quelle bénédiction doit-on faire sur le quinoa ? Est-ce une légumineuse (interdit à la consommation pendant *Pessah* pour les ashkenazim) ?

R : la bénédiction est *boré péri adama* car le quinoa ne pousse pas sur les arbres mais directement de la terre.

Le quinoa ressemble en effet à une légumineuse et la majorité des juifs considèrent que c'en est une bien que selon la définition des légumineuses, le quinoa est différent puisqu'il ne s'agit pas de graines dans une gousse

Il existe également une explication du Rav Moché Feinstein, selon laquelle les légumineuses qui n'existaient pas du temps où cette coutume a été adoptée ne sont pas interdites à la consommation durant *Pessah*.

Certains rabbins ont donc permis de manger du quinoa à *Pessah* pour les ashkenazim (les séfarades mangent de toute façon les légumineuses).

Néanmoins, comme la majorité des rabbins ne l'ont pas autorisé, il faut demander à son rabbin...

Bouilloire

Q : Peut-on utiliser le Bouilloire de l'année pour Pessah ?

R : Oui, sur le plan de la loi, il n'y a pas besoin de le cachériser car il n'est pas en contact avec du *hametz* mais comme on ne peut pas en être certain, il vaut mieux le cachériser.

Vérification du *hametz* dans un tank

Q : Faut-il faire la *bedikat hametz* dans un tank ?

R : Oui, car on mange dans un tank

Q : Faut-il faire la bénédiction ?

R : Non, un tank n'est pas une maison, bien qu'on y passe beaucoup de temps ça ne le transforme pas en maison

Q : Faut-il faire la *bedika* avec une bougie ?

R : Non, car sinon on risque de faire en même temps la *bédika* et le *biour hametz* (le fait de brûler le *hametz*)...

C'est pour la même raison qu'on ne fait pas la *bedikat hametz* avec une bougie dans une voiture.

Selon la loi, on peut faire la *bédika* avec autre chose comme une lampe de poche mais on a pris l'habitude de vérifier avec une bougie.

Responsa blog

Le Rav Ovadia Yossef chlita

Q : Comment un homme comme le Rav Ovadia Yossef n'a pas été boycotté ni excommunié par les rabbins du courant du Rav Kook ?

Comment un rabbin peut s'exprimer de manière si basse et si humiliante, un rabbin qui fait tellement de *lashon hara* sur les non-religieux, qui dit du mal des soldats de Tsahal, qui maudit des juifs (Yossi Sarid, que son nom soit effacé) ?

Comment est ce possible qu'il n'a pas été rejeté par nos rabbins ? Est-ce une manière de parler pour un rabbin ? Et pourquoi le rav Aviner continue de le citer dans ses livres ?

R : Il faut avant tout admettre que parfois sur cette terre, les choses sont complexes...

Ce serait trop facile de ranger les gens entre bons et méchants et de pouvoir séparer la lumière de l'obscurité, mais ce n'est pas ainsi.

Ce monde est fait de choses complexes...

Le Rav Ovadia Yossef est un grand sage. Comment le sait-on ? Il suffit de lire ses livres et de constater qu'il a une connaissance immense, qu'il est capable de comprendre et de prendre des décisions, c'est un immense sage en torah.

Malgré cela, nous sommes les élèves d'autres sages, notamment pour les questions concernant Eretz Israël et l'amour du prochain.

Il faut également noter que chaque rabbin a son style qui lui est propre. Certains sont plus agressifs et d'autres plus doux mais ils disent la même chose de manière différente.

Même quand on n'est pas d'accord avec un certain style, il n'y a nul besoin de boycotter un rabbin.

Dans les Maximes des pères (Pirké Avot), parmi les 48 moyens d'acquérir la Tora, il est écrit qu'il faut partager les charges de son prochain, c'est-à-dire un sage doit partager sa science avec un autre, même si ils sont en désaccord complet.

Ensemble, même quand l'un a des critiques importantes sur une partie des dires de l'autre.

Sur la majorité des sujets, ils sont d'accord, sur 90% ou 95% il y a un accord, alors pourquoi chercher ce qui sépare, il faut trouver ce qui rassemble, pas ce qui accentue les différences.

Il n'y a pas d'obligation à ce que les rabbins soient d'accord sur tous les sujets.

Dans le futur, ils seront assis ensemble dans le salon et prendront des décisions en commun mais en attendant ils sont dans le couloir...

A cette place, ils sont en désaccord mais se respectent.

Il est interdit de dire que puisque je ne suis pas d'accord avec ce que ce rabbin dit dans tel domaine, tout ce qu'il dit est faux.

Conclusion : il faut renforcer son amour pour les sages de toutes les tendances et de tous les courants.

Exposition « Les mondes du corps »

Q : Pourquoi les *haredim* et le grand rabbin d'Israël essaient d'interdire l'exposition « Les mondes du corps » qui est présentée au musée de la science de Haïfa, où sont exposés des corps embaumés de citoyens allemands qui ont offert leur corps à la science ainsi que des membres de corps humains embaumés ?

Selon la presse, cette exposition arrive en Israël avec des protestations, deux appels en justice sont en cours, l'ONG Zaka s'est tournée vers la police pour l'interdire, les *haredim* promettent des manifestations et même le grand rabbin d'Israël est contre : « Si les corps appartenaient à des juifs, ce serait un scandale, et nos cris seraient entendu d'un bout à l'autre du monde ».

Des médecins affirment que cette exposition est utile pour mieux comprendre le corps de l'homme et encourager le respect de la santé.

Que pense le rav de cette question ?

R : Si le grand rabbinat d'Israël a déjà décidé que cette exposition est interdite, c'est interdit. Ce sont eux qui décident !

La question n'est pas liée à l'embaumement qui est fait en général par respect pour le mort afin que le corps ne s'abime pas.

Sur le plan de la halakha, cette pratique est interdite sauf quand il s'agit de transporter un corps de l'étranger vers la terre d'Israël afin d'éviter que le corps pourrisse durant le voyage et diffuse des odeurs.

C'est la raison pour laquelle, Yossef a embaumé son père Yaakov en Egypte.

Mais quand on embaume un corps pour l'exposer plus tard dans un musée, il y a une vraie profanation du respect du mort.

Pourtant, pour les non-juifs, les règles de rigueur supplémentaires (*houmrot*) ne sont pas aussi importantes que pour les juifs comme l'explique le Rav Kook dans ses responsa Daat Cohen : De même qu'un juif vivant prend sur lui des règles de rigueur supplémentaires, il doit le faire aussi pour ses obsèques.

Il y a une controverse sur la question de profit qu'on peut tirer du corps d'un non-juif, si il y a un interdit de ne pas enterrer le corps ou non, si on peut faire une autopsie ou non.

De nombreux décisionnaires ont autorisé l'autopsie d'un non-juif mort pour des besoins de recherche médicale considérant que la recherche médicale fait partie de l'obligation de sauver des vies.

Mais dans le cadre de l'exposition il n'y a pas de besoin médical. Certains prétendent que le but de cette exposition est d'enseigner comment avoir une bonne alimentation et faire attention à sa santé, ce qui ressemble à un besoin médical.

Pour un médecin, il faut étudier sur un corps réel (certains jugent qu'un corps en plastique suffit) mais pour apprendre au grand public, c'est certain qu'il n'y a pas besoin de véritables corps.

De nos jours, on peut construire des excellents corps en plastique qui couteront moins chers que de véritables cadavres.

Traduit et adapté par Michaël Blum



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

